Championnats Suisses Espoirs patinage artistique 2008 jeunes filles et garçons 31 janvier - 1<sup>er</sup> février, 2008, St. Imier

## Championnats Suisses Minimes patinage artistique 2008 jeunes filles

2 - 3 février 2008, St. Imier

## **PUBLICATION**

**RESPONSABLE** Union Suisse de Patinage

Commission Figure

ORGANISATEUR Club des Patineurs St. Imier

LIEU Patinoire artificielle d'Erguël, Beauregard 4, 2610 St. Imier

MUSIQUE CD's et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément aux règlements ISU 2006 de l'artistique et au règlement USP 2007.

Le championnat sera jugé d'après le "ISU Judging System".

Les champions Suisses Espoirs 2007 peuvent défendre leur titre.

La championne Suisse Minimes 2007 ne peut pas défendre son titre et doit monter au minimum dans la catégorie Espoirs (ou plus élevé selon les tests obtenus). Les patineuses classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des Championnats Suisses 2007 peuvent monter dans la catégorie Espoirs si elles le désirent (ou plus élevé selon les tests obtenus).

## **CONCOURS**

JEUNES FILLES Programme court: voir règlements USP 2007, circulaire USP no. 5 du

28.6.2007 ainsi que les conditions techniques y relatives

Libre: 3 minutes +/- 10 secondes

voir circulaire USP no 5 du 28.6.2007 ainsi que les con-

ditions techniques y relatives

GARCONS Programme court: voir règlements USP 2007, circulaire USP no. 5 du

28.6.2007 ainsi que les conditions techniques y relatives

Libre: 3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

voir circulaire USP no 5 du 28.6.2007 ainsi que les con-

ditions techniques y relatives

**DOPING** Les contrôles anti-dopage seront effectués selon les statuts USP, chapitre XIV,

par. 43, les "Regulations" ISU et les directives de l'association Olympique Suisse.

La déclaration de soumission est à envoyer avec l'inscription au secrétariat de

l'USP.

PROGRAM CONTENT SHEET Les formulaires "Program Content" sont à envoyer au secrétariat de l'USP jus-

qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2007 le plus tard.

**CARTE DE LICENCE**Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter au juge-

arbitre avec sa carte de licence renouvelée.

Les étrangers sont admis à ce concours selon le règlement USP 1.3.2.1.

INSCRIPTIONS Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables (les

étrangers sont priés de joindre une copie de la dispense de la Fédéra-

tion concernée) et à envoyer à:

Union Suisse de Patinage, Haus des Sports

Case postale 606, 3000 Bern 22

Les patineuses et patineurs qui nous ont déjà fait parvenir une photo passeport electronique pour leur licence n'ont pas besoin de joindre une nouvelle photo. Par contre ceux qui ne l'ont pas encore fait sont priés d'envoyer par mail une photo electronique à l'adresse E-mail suivante:

odermatt@1st.ch (Monsieur Michael Odermatt)

DÉLAI D'INSCRIPTION 30 septembre 2007

PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE POSTAL APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN

CONSIDÉRATION.

FINANCE D'INSCRIPTION CHF 200.-- / participant

à payer jusqu'au 1er novembre 2007 au compte CCP 84-5561-2 de l'USP.

AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.

**RESPONSABILITE** L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des con-

currents et des fonctionnaires de la compétition.

LOGEMENT ET ENTRETIEN

Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs

clubs.

**RENSEIGNEMENTS** Club des Patineurs St. Imier

Mme Mery Broggi

Champ de l'Ombre 19, 2605 Sonceboz

Tel. 032 / 489 27 75

E-mail: mm.broggi@bluewin.ch

Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux partici-

pants par le club organisateur.

UNION SUISSE DE PATINAGE

Commission Figure